



BASE ELEVES

1^{ER} DEGRE

Clé de Sécurité

Manuel de l'utilisateur

- Directeur d'école

SOMMAIRE

La sécurité du système d'information	2
La gestion des clés de sécurité	3
Première connexion à Base Élèves Premier Degré	4
Les bonnes habitudes de l'utilisateur	6



La sécurité du système d'information

Les systèmes d'information et les applications développées par le système éducatif doivent répondre à des impératifs de sécurité.

Tous les acteurs du système éducatif sont concernés par la sécurité du système d'information.

NOTIONS FONDAMENTALES

La clé de sécurité est délivrée à titre professionnel et personnellement au représentant d'une école ou d'une mairie dans le cadre du Système d'information du premier degré.

Elle permet de s'identifier sur l'application Base Elèves Premier Degré et garantit la sécurisation des accès à la base de données des élèves.

La clé de sécurité se matérialise comme illustrée ci-dessous :



Le nombre à six chiffres affiché change toutes les minutes.

RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur de la clé de sécurité est entièrement responsable de l'usage qui en est fait.

L'utilisateur veille à ne pas égarer sa clé de sécurité et à détruire toute trace du code PIN nécessaire à l'utilisation de la clé. La détention par un tiers de la clé de sécurité et du code PIN permet de se substituer au porteur et d'agir en son nom.

Il est rappelé que les données de Base Elèves Premier Degré sont **confidentielles**.



La gestion des clés de sécurité

DÉLIVRANCE DE LA CLÉ DE SÉCURITÉ

La clé de sécurité et le manuel qui l'accompagne sont remis **en mains propres** à l'utilisateur **par l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de circonscription**.

- Chaque école est destinataire d'une clé **unique**.
- En fonction du nombre d'inscrits par année, les mairies peuvent être destinataires de plusieurs clés (trois clés maximum).

L'utilisateur en accuse réception sur **un bordereau de remise des clés de sécurité** que la circonscription fait parvenir aux services informatiques de l'Inspection Académique.

EN CAS DE PERTE, VOL, DYSFONCTIONNEMENT OU BRIS DE LA CLÉ DE SÉCURITÉ

Dans les plus brefs délais, l'utilisateur s'adresse directement au service informatique du département ou à l'assistance académique.

En cas de perte ou de vol, cette déclaration permet de rendre la clé de sécurité inutilisable par un tiers.

Les services informatiques de l'académie et du département se chargent des formalités pour la commande et l'acheminement de la nouvelle clé vers l'Inspection de l'Éducation nationale.

Rappel des coordonnées de l'assistance académique et/ou du service informatique du département :

- Assistance : **Centre d'Appel Unique**.....
- Tél : **04 95 50 33 19 – 04 95 50 33 30**
- Mèl : **cau@ac-corse.fr**

RESTITUTION DE LA CLÉ DE SÉCURITÉ

Au moment de son **départ définitif, de sa cessation de fonction de directeur, d'une longue période d'absence ou à l'expiration de la validité de la clé de sécurité**, l'utilisateur restitue la clé de sécurité à l'inspecteur de l'Education nationale et signe le bordereau de restitution.

Première connexion à Base Elèves Premier Degré

L'UTILISATEUR DISPOSE D'UNE CLÉ DÉJÀ ACTIVÉE

CREATION DU CODE PIN : SE CONNECTER L'ADRESSE SUIVANTE

Ecole :

<https://si1d.ac-corse.fr/be1d>

L'écran d'authentification suivant s'affiche :



Sur cet écran :

- saisir votre identifiant personnel
- saisir le PASSCODE qui correspond au code affiché sur l'écran de la clé
- cliquer sur Valider

L'écran de création du code PIN s'affiche :

Cet écran permet de générer votre code PIN :

- créer votre code PIN (4 à 6 caractères NUMERIQUES)
- le confirmer en le saisissant à nouveau
- cliquer sur OK pour valider



Le code PIN est nécessaire à l'utilisation de la clé de sécurité, il doit être mémorisé, et gardé secret. Une procédure de remise à zéro peut être demandée aux services d'assistance.

Rappel des coordonnées des services d'assistance :	
- Assistance :	Centre d'Appel Unique
- Tél :	04 95 50 33 19 – 04 95 50 33 30
- Mèl :	cau@ac-corse.fr

L'écran suivant s'affiche :

Attendre le changement de l'affichage sur l'écran de la clé et :

- saisir le PASSCODE c'est à dire le code PIN + le code affiché sur l'écran de la clé
- cliquer sur Connexion pour valider

Vous pouvez désormais accéder à la Base Élèves en qualité d'utilisateur reconnu.

- **Par sécurité, les 6 chiffres de votre clé sont renouvelés toutes les minutes.**
- **Ne notez surtout pas votre code PIN sur votre clé !**

L'accès à Base Élèves Premier Degré

SE CONNECTER A L'ADRESSE SUIVANTE

Ecole : <https://si1d.ac-corse.fr/be1d>

SAISIR L'IDENTIFIANT

Ecole : votre identifiant personnel

activer ma clé'."/>

Authentification de type SECURID

Identifiant

PASSCODE SecurID

Valider

Première connexion : [activer ma clé](#)

SAISIR LE PASSCODE

Tapez votre code PIN + le code qui s'affiche sur l'écran de la clé



VALIDER

Cliquez sur [Valider]

- Par sécurité, les 6 chiffres de votre clé sont renouvelés toutes les minutes.
- Ne notez surtout pas votre code PIN sur votre clé !



Les bonnes habitudes de l'utilisateur

PROCEDURES DE SECURITE.

Chaque utilisateur doit veiller au respect de la sécurité liée aux mots de passe permettant l'accès à Base Élèves Premier Degré.

A cet égard, chaque « utilisateur » directeur ou personnel de mairie en charge de Base Elèves :

- Doit choisir un code PIN (éviter les codes ayant des liens évidents avec l'environnement de l'école, comme par exemples : code UAI ou code postal) ;
- Ne doit pas écrire son code PIN. Le code PIN, nécessaire à l'utilisation de la clé de sécurité, doit être mémorisé, et gardé secret. En aucun cas ce code ne doit être récupérable par un tiers malveillant qui viendrait à entrer en possession de la clé ;
- S'engage à demander l'annulation de ce code PIN au service académique en cas de doute sur sa confidentialité ;
- La présente notice est délivrée au directeur ou à l'utilisateur en mairie, elle a un caractère professionnel, et ne doit pas être ni dupliquée ni communiquée à un tiers.

Ces dispositions sont rappelées dans la charte de l'utilisateur signée lors de la remise de la clé.

STOCKAGE DE LA CLE

Tout comme les clés de l'école, la clé de sécurité doit faire l'objet de précaution de rangement.

Elle ne doit pas être laissée sans surveillance.

Il faut éviter de la laisser la nuit ou pendant les périodes de vacances dans les locaux scolaires.

Ce dispositif est en conformité avec les futures exigences de confidentialité et de sécurité que l'on est en droit d'attendre pour tout stockage d'informations nominatives relatives à des personnes mineures.